

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
et de l'alimentation

Arrêté

Portant nomination des membres d'un jury de concours pour le recrutement d'un enseignant-chercheur de l'enseignement supérieur agricole.

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le décret n° 92-171 du 21 février 1992 portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture, notamment ses articles 23 et 40 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche du 25 janvier 2010 relatif aux conditions de fonctionnement des jurys de concours ouverts pour le recrutement des enseignants-chercheurs du ministère de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 18 février 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement de maîtres de conférences dans les établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'avis du conseil des enseignants de l'établissement en date du 22 avril 2022 ;

Vu l'avis du président de la section n° 6 de la commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture en date du 25 avril 2022,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommées membres du jury de concours pour le recrutement d'un maître de conférences de l'enseignement supérieur agricole qui se tiendra les 7 et 8 juin 2022 à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, référence d'emploi A2ACO00064, discipline « Productions animales », les personnes suivantes :

1° Le directeur de l'établissement ou son représentant :

- Titulaire : Mme Alessia LEFEBURE, Directrice de l'Institut Agro Rennes-Angers ;
- Suppléant : M. Dominique VOLLET, Directeur délégué à l'Institut Agro Rennes-Angers ;

2° Deux enseignants-chercheurs de l'établissement d'affectation :

- Titulaire : Mme Lucile MONTAGNE, Professeure de l'enseignement supérieur agricole à l'Institut Agro Rennes-Angers ;
- Suppléant : Mme Jocelyne FLAMENT, Maître de conférences de l'enseignement supérieur agricole à l'Institut Agro Rennes-Angers ;

3° Au titre des personnalités françaises ou étrangères du secteur public ou du secteur privé connues pour leurs compétences ou leurs travaux dans des domaines liés à la discipline considérée :

- Titulaire : Mme Marie SAINT-DIZIER, Professeure des universités à l'Université de Tours ;
- Suppléant : M. Yves LE ROUX, Professeur des universités à l'Université de Lorraine ;
- Titulaire : Mme Valérie BERTHELOT, Maître de conférences de l'enseignement supérieur agricole à AgroParisTech ;
- Suppléant : Mme Julie HERVE, Maître de conférences de l'enseignement supérieur agricole à ONIRIS ;
- Titulaire : M. Michel DUCLOS, Directeur de recherche à l'INRAE ;
- Suppléant : M. José PIRES, Chargé de recherche à l'INRAE.

Article 2

Mme Marie SAINT-DIZIER est désignée en qualité de présidente du jury.

Article 3

La directrice générale de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **2 mai 2022**

Pour le ministre et par délégation :
L'adjointe au sous-directeur de l'enseignement supérieur,



Daphné PREVOST